



Alliance Française

Saint-Gall

Règlement des Cours

Dans le cadre de ses activités, l'Alliance Française de Saint-Gall organise des cours de français.

But

Développer les connaissances de la langue française chez les enfants.

Lieu

Les cours ont lieu à Saint-Gall.

Admission

Sont admis aux cours, les enfants dès 4 ans.

Cours

Les cours ont lieu une fois par semaine, pour une durée d'une heure.

Enseignement

Les cours sont donnés de manière ludique par des personnes de langue maternelle française, selon un programme décidé par l'enseignant(e) en fonction du degré de connaissances des enfants.

Tarif

Les cours sont entièrement financés par les parents. Les tarifs comprennent le salaire des enseignant(e)s, les charges sociales, les frais administratifs et le matériel d'enseignement.

Les prix sont dégressifs selon le nombre de cours/enfant fréquentés par famille

1 cours	0 %
2 cours	5 % du total
3 cours ou plus	10 % du total

5% de réduction supplémentaire pour les membres de l'Alliance Française de Saint-Gall

Facturation

Les cours sont facturés dès la 2^e leçon et payables par semestre. Dans les cas d'arrivée en cours de semestre, les cours sont facturés, par leçon, jusqu'à la fin du semestre.

Absence

Les parents sont priés d'informer l'enseignant(e) de l'absence de l'enfant. En cas d'absence de l'enfant, la leçon n'est pas remboursée. En cas d'absence de l'enseignant(e) la leçon est donnée par un(e) remplaçant(e). En cas d'absence de longue durée, due à une maladie ou à un accident, un accord sera trouvé entre les parents et les responsables des cours.

Vacances

Les périodes de vacances correspondent au plan des vacances scolaires de la ville de Saint-Gall.

Assurances

Toutes les assurances, notamment les assurances responsabilité civile et accident, sont à la charge des parents.

Pour avoir des informations complémentaires, visitez notre site ou contactez-nous.

Saint-Gall, le 21 août 2023